



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECTORAT
DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS
BUREAU DES EXAMENS DE LA VOIE PROFESSIONNELLE
DEC4

Affaire suivie par :
Laurence TUJAGUE-GIBOURG
Tél : 05 36 25 71 17
Mél : laurence.tujague-gibourg@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

GUIDE DU CANDIDAT INDIVIDUEL

(CNED – salariés – ex-apprentis – ex-scolaires – ex-formation continue)

Modalités des épreuves

Baccalauréat professionnel : aéronautique (option système) – session 2026

I. Calendrier des épreuves :

- Les **épreuves écrites** se dérouleront à compter du mois de mai 2026.
- Les dates des **épreuves pratiques et/ou orales** vous seront indiquées sur la convocation.

II. Centres d'examen – convocation :

Les coordonnées des centres d'examen vous seront indiquées sur la convocation.

Vous devrez vous munir de cette convocation et d'une pièce d'identité pour pouvoir accéder aux salles d'examen et vous présenter **30 minutes** avant le début de chaque épreuve.

III. Epreuves et dossiers professionnels :

Vous trouverez ci-après des précisions relatives à la forme et au contenu des épreuves.

-U31 : inspection et relation en entreprise

Pour l'**épreuve U31**, vous devrez transmettre **impérativement** un dossier en **deux exemplaires** au centre d'examen désigné pour l'épreuve **à une date qui vous sera indiquée ultérieurement.**

IV. Référentiel du diplôme :

Toutes les précisions relatives à la forme et au contenu des épreuves sont disponibles sur le référentiel du diplôme.

Consultation sur :

www.ac-toulouse.fr

rubrique Scolarité / études/ examens

examens de la voie professionnelle – baccalauréat professionnel

Ou, cliquez ici : [Accès aux référentiels Baccalauréat Professionnel](#)

Règlement d'examen – candidats individuels

Baccalauréat professionnel aéronautique (option système)

EPREUVES	Unités	Coef	Mode	Durée
<u>E.1. Epreuve scientifique</u> - sous-épreuve E1-A : mathématiques - sous-épreuve E1-B : sciences physiques et chimiques	U11 U12	3 1,5 1,5	écrit écrit	1 h 1 h
<u>E.2. Exploitation de la documentation technique</u>	U2	4	écrit	4 h
<u>E.3. Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</u> ☐ sous-épreuve E3-A : Inspection et relation en entreprise ☐ sous-épreuve E3-B: Montage -démontage ☐ sous-épreuve E3-C: Essais, réglages et mise en œuvre de l'aéronef ☐ sous-épreuve E3-D: Réalisation et contrôle ☐ sous-épreuve E3-E: économie-gestion ☐ sous-épreuve E3-F: prévention – santé - environnement	U31 U32 U33 U34 U35 U36	10 2 2 2 2 1 1	Pratique oral pratique pratique pratique écrit écrit	4h40 min 4 h 4 h 4 h 2 h 2 h
<u>E.4. Epreuve de langue vivante</u>	U4	2	oral	20 min
<u>E.5. Epreuve de français - histoire-géographie – enseignement moral et civique</u> ☐ sous-épreuve E5-A: français ☐ sous-épreuve E5-B : histoire, géographie et éducation civique	U51 U52	5 2,5 2,5	écrit écrit	2 h 30 2 h
<u>E.6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</u>	U6	1	écrit	1 h 30
<u>E.7 : Epreuve d'éducation physique et sportive</u>	U7	1	pratique	
<u>Epreuve facultative de langue vivante</u>	UF1		oral	20 min

Définition des épreuves

U11 – MATHÉMATIQUES

Cette sous-épreuve, d'une durée d'une heure, est notée sur 20 points.

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du programme.

Il s'agit d'évaluer les aptitudes à mobiliser les connaissances et compétences pour résoudre des problèmes, en particulier :

- rechercher, extraire et organiser l'information ;
- choisir et exécuter une méthode de résolution ;
- raisonner, argumenter, critiquer et valider un résultat ;
- présenter, communiquer un résultat.

Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités mentionnées dans le programme de terminale professionnelle. L'un des exercices comporte des questions dont la résolution nécessite l'utilisation des Tic (logiciels ou calculatrices).

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

L'exercice qui comporte des questions dont la résolution nécessite l'utilisation des TIC est noté sur 10 points. Il permet d'apprécier l'aptitude du candidat à mobiliser les capacités et connaissances du programme pour traiter un problème dont la résolution nécessite l'utilisation de logiciels ou de calculatrices. Il permet d'évaluer les capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. La présentation de la résolution des questions nécessitant l'utilisation des Tic se fait en présence de l'examineur.

U12 – SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Cette sous-épreuve, d'une durée d'une heure, est notée sur 20 points.

Elle repose sur un sujet qui doit permettre d'évaluer des compétences différentes dans plusieurs champs de la physique et de la chimie. Il est à dominante expérimentale et se compose d'activités expérimentales et d'exercices associés (certaines expériences peuvent être assistées par ordinateur).

Le sujet, conçu en référence explicite aux compétences du programme, consacre 15 points sur 20 à l'évaluation des capacités expérimentales du candidat, observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues, leur interprétation et leur exploitation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations. Ces relations sont données lorsqu'elles ne sont pas répertoriées dans la colonne « connaissances » du programme ;
- d'interpréter et de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. Une grille de compétences permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations.

Des exercices ou questions complémentaires, relatifs au contexte de l'expérimentation qui structure le sujet et notés sur 5 points, mettent en œuvre une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour répondre aux problèmes posés.

Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

U2 – EXPLOITER UNE DOCUMENTATION TECHNIQUE RELATIVE A UNE INTERVENTION

Epreuve écrite : durée 4h

L'évaluation a pour support l'analyse et l'exploitation d'un dossier ressource relatif à une intervention sur des systèmes (la génération, la distribution et l'utilisation des différentes énergies embarquées (mécanique, électrique, hydraulique, pneumatique...) assurant les différentes fonctions de l'aéronef (cellule et moteur)) d'un aéronef et à sa planification. Avec l'objectif d'identifier la ou les cause(s) possible(s) d'un dysfonctionnement rapporté dans le dossier, il s'agit d'analyser l'organisation fonctionnelle et structurelle, ainsi que le comportement des objets techniques et de leurs constituants impliqués dans le dysfonctionnement et concernés par l'intervention.

U31 –INSPECTION ET RELATION EN ENTREPRISE

L'évaluation a pour support des activités d'inspection et de communication d'informations. La réalité de ces activités ne peut apparaître dans toutes ses dimensions que dans les entreprises. L'appréhender suppose que le candidat ait été, au cours de sa formation ou de son expérience professionnelle, confronté à des situations réelles d'intervention dans le cadre des contraintes industrielles et économiques.

Partie 1 – Inspection : partie pratique d'une durée de 4 heures

Pour cette première partie, le candidat sera placé en situation de réaliser tout ou partie des tâches suivantes :

- Inspecter les zones pour détecter les non-conformités
- Identifier son niveau d'autonomie ou de qualification au regard de l'intervention
- Participer au plan d'amélioration continue de son secteur d'activité

Partie 2 –Communication d'informations: partie orale d'une durée de 40 minutes

Il s'agit d'un oral comportant un exposé du candidat d'une durée de 20 minutes, pendant lequel il ne doit pas être interrompu, suivi d'un entretien avec la commission d'évaluation d'une durée de 20 minutes. L'oral et l'entretien s'appuient sur le dossier de synthèse élaboré et fourni par le candidat.

Le dossier de synthèse, constitué par le candidat, est mis à la disposition de la commission d'évaluation huit jours avant l'épreuve ponctuelle.

U32 –MONTAGE - DEMONTAGE

Epreuve pratique : 4 heures

Cette sous-épreuve a pour support une intervention de pose et/ou de dépose de parties d'aéronef (éléments d'accessibilité, systèmes, équipements, composants, aménagement commercial...) dans des conditions d'environnement réel de travail. Le candidat prépare et réalise l'intervention de pose, dépose, intégration.

U33 –ESSAIS, REGLAGES ET MISE EN ŒUVRE DE L'AERONEF

Epreuve pratique : 4 heures

L'évaluation a pour support la réalisation d'essais et de réglages d'un aéronef, d'une partie d'aéronef ou d'un équipement et de la mise en service d'un aéronef dans des conditions d'environnement réel de travail.

MISE EN ŒUVRE DE L'AERONEF

- Participer à la préparation de l'aéronef
- Mettre en œuvre les matériels de piste (servitudes)
- Effectuer les opérations de servicing

INSPECTION, DIAGNOSTIC, TEST ET EVALUATION

- Tester un équipement, une installation ou un système
- Réaliser un diagnostic

ESSAIS ET REGLAGES

- Préparer les moyens d'essai
- Participer aux essais
- Régler les systèmes ou les éléments de systèmes

U34 –RÉALISATION ET CONTROLE

Epreuve pratique : 4 heures

L'évaluation a pour support la réparation, la rénovation ou la modification d'équipements d'aéronefs et de leurs éléments de liaison dans des conditions d'environnement réel de travail (atelier ou directement sur un aéronef). Pour cette sous-épreuve E34, les candidats seront placés en situation de réaliser tout ou partie des tâches :

MODIFICATION ET REPARATION

- Réparer, rénover ou modifier des équipements d'aéronefs et de leurs éléments de liaison
- Mettre à jour les logiciels embarqués
- Réaliser des opérations cosmétiques

CONTROLE ET QUALITE

- Contrôler la conformité des opérations
- Renseigner, attester les documents associés aux opérations, aux pièces et à l'aéronef et les transmettre selon la procédure établie

U35 –ECONOMIE - GESTION

Epreuve écrite : durée 2h

Finalité et objectifs de la sous-épreuve

La certification vise à évaluer la maîtrise des connaissances et compétences définies dans le programme d'**économie-gestion** (arrêté du 10/02/2009).

Modes de l'évaluation

Le sujet comprend deux parties.

À partir d'un dossier documentaire, le candidat :

- **dans une première partie**, répond à une série de questions abordant les axes du programme ;
 - **dans une seconde partie**, traite une question d'économie et de gestion au choix parmi trois propositions, en se référant à la spécialité du baccalauréat professionnel présenté.
- Le candidat est évalué sur sa capacité à mobiliser ses connaissances, à exploiter et analyser des documents, à rédiger ses réponses de manière structurée et à établir le lien entre les domaines de l'économie et gestion et ceux de la spécialité professionnelle.

U36 – PREVENTION – SANTE - ENVIRONNEMENT

Epreuve écrite de 2 heures.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences du candidat à :

- conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème ;
- analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident ;
- mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques ;
- proposer et justifier les mesures de prévention adaptées ;
- proposer des actions permettant d'intervenir efficacement face à une situation d'urgence.

Critères d'évaluation

L'évaluation porte notamment sur :

- la qualité du raisonnement et de l'analyse ;
- l'exactitude des connaissances ;
- la pertinence et le réalisme des solutions proposées ;
- l'efficacité de la démarche face à une situation d'urgence.

Modalités d'évaluation

Évaluation par épreuve ponctuelle (2 heures)

Le sujet se compose de deux parties correspondant l'une aux modules 1 à 7 qui portent sur l'éducation de l'individu à la santé, à la consommation et au développement durable, l'autre aux modules 8 à 12 qui portent sur la connaissance du milieu professionnel et la prévention des risques. Chaque partie comporte plusieurs questions indépendantes ou liées permettant d'évaluer les connaissances et les compétences relatives aux modules correspondants

Première partie, notée sur 10 points :

- Le questionnement prend appui sur des situations de la vie quotidienne et permet d'évaluer des contenus d'au moins deux modules parmi les modules de 1 à 7.

Deuxième partie, notée sur 10 points :

Elle permet d'évaluer des contenus :

- du module 8 noté sur 4 points à travers la mise en œuvre de la démarche d'approche par le risque. Le candidat dispose de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention. Le questionnement intègre une question qui permet d'expliquer la conduite à tenir face à une situation d'urgence ;
- des modules de 9 à 12 notés sur 6 points. L'évaluation s'appuie sur un dossier ressource qui présente une situation d'entreprise. Les contenus du dossier permettent la mise en œuvre de la démarche d'analyse par le travail, la mobilisation des connaissances scientifiques et législatives, l'argumentation des solutions proposées.

Le dossier fourni au candidat présente :

- une situation professionnelle ;
- une description des activités de l'entreprise ;
- des documents législatifs et réglementaires nécessaires.

E4 – EPREUVE DE LANGUE VIVANTE

Compétences évaluées :

- comprendre la langue orale ;
- comprendre un document écrit ;
- s'exprimer à l'écrit ;
- s'exprimer à l'oral en continu ;
- interagir à l'oral,

Epreuve ponctuelle - Durée : 1 heure et 10 minutes

Elle se déroule en deux temps :

- **Le premier temps** consiste en une évaluation écrite commune, sur table

Les candidats reçoivent dès le début de l'épreuve l'intégralité du sujet. L'épreuve commence par l'écoute collective d'un document sonore (enregistrement audio ou vidéo). A l'issue des trois écoutes de ce document, les candidats utilisent le temps dont ils disposent comme ils le souhaitent pour réaliser l'ensemble des tâches demandées dans les trois compétences évaluées.

- **Le second temps** consiste en une interrogation orale individuelle.

Cette évaluation prend appui sur un document (enregistrement sonore ou vidéo) d'une durée n'excédant pas 1 minute 30. La thématique du document relève de l'utilisation de la langue vivante dans les situations et les actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne ou professionnelle. Les candidats se voient proposer trois écoutes successives du document, espacées d'une minute. Durant les écoutes et les pauses, les candidats peuvent prendre des notes. A l'issue de la troisième écoute les candidats rendent compte, en français et à l'écrit, du document entendu.

Les deux temps d'évaluation sont indépendants l'un de l'autre.

U51 – FRANCAIS

Epreuve écrite : 2h30

Support : un corpus de textes et documents (2 à3).

Première partie : compétences de lecture (10 points)

1) question portant sur le corpus : « présentation du corpus »

Le candidat rédige quelques lignes (de 3 à 6 environ) pour présenter les relations que les documents proposés dans le corpus entretiennent entre eux.

2) question(s) portant sur un ou des documents du corpus : « analyse et interprétation »

Le candidat analyse un ou deux effets d'écriture (inscrits dans le libellé de la ou des deux questions) et en propose une interprétation.

Deuxième partie : compétences d'écriture (10 points)

Dans le libellé du sujet une question est posée en lien avec le corpus proposé en première partie. Le candidat répond à cette question en une quarantaine de lignes et de façon argumentée.

U52 – HISTOIRE-GEOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Epreuve écrite : 2h00

L'épreuve comporte 3 parties :

Première partie (9 points) : elle porte sur les sujets d'étude, soit d'histoire soit de géographie. Elle propose deux sujets au choix. Chaque sujet est composé d'une ou plusieurs questions et peut comporter un sujet documentaire.

Deuxième partie (4 points) : elle porte sur le programme d'éducation civique. Elle est composée d'une question et peut comporter un support documentaire.

Troisième partie (7 points) : elle porte sur la discipline qui n'est pas l'objet de la première partie. Elle consiste en une analyse de document(s) portant sur les situations d'un des sujets d'étude.

E6 - EPREUVE D'ARTS APPLIQUES ET CULTURES ARTISTIQUES

Epreuve écrite : 1 heure 30

Le sujet pose une question simple à partir d'un ensemble documentaire limité (3 formats A4 maximum).

Les documents relèvent des champs 1 : « appréhender son espace de vie », 2 : « construire son identité culturelle » et 3 : « élargir sa culture artistique » ; ils intègrent la dimension histoire des arts.

Critères d'évaluation :

Le candidat choisit l'un des champs et doit montrer qu'il est capable :

- de situer une œuvre ou une production dans son contexte de création ;
- de porter un regard critique sur les références proposées ;
- de les commenter graphiquement et par écrit ;
- de proposer, sous forme graphique et écrite, une réponse argumentée à la question posée.

U7 - EPREUVE D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par la circulaire du 29 décembre 2020.

Deux activités relevant de 2 champs d'apprentissage doivent être choisies au moment de son inscription parmi les 3 de la liste nationale

- Danse,
- Demi-fond
- Tennis de table

Les deux épreuves doivent être réalisées au cours d'une seule journée, sauf exception, pour un même candidat. La date est fixée par le Recteur. Chacune des deux épreuves est notée sur 20. La note obtenue résulte de la moyenne de ces deux notes.

ECT - EPREUVE DE CONTROLE

Epreuve orale : 2 X 15 min (temps de préparation : 15 min)

Le candidat n'a aucun document à apporter pour passer l'une ou l'autre des parties de l'épreuve.

Cette épreuve concerne uniquement les candidats qui, à l'issue des délibérations du jury du premier groupe, auront

la décision « *passe l'épreuve de contrôle* ».

L'épreuve de contrôle prévoit :

- Une interrogation sur les disciplines suivantes : mathématiques et/ou physique-chimie et/ou économie-droit ou économie-gestion et/ou prévention-santé-environnement d'une part, français ou histoire-géographie-enseignement moral et civique d'autre part ;
- La possibilité pour les candidats de choisir les deux disciplines sur lesquelles ils souhaitent être interrogés :

Pour la première sous-épreuve :

- mathématiques ;
- physique-chimie ;
- économie-droit ou économie-gestion ;
- prévention santé environnement ;

Pour la seconde sous-épreuve :

- français ;
- histoire-géographie et enseignement moral et civique.

Pour chaque sous-épreuve choisie, à l'invitation de l'évaluateur, le candidat tire au sort un sujet (sauf en français), le prépare pendant 15 minutes, puis le présente à l'examineur.

L'épreuve, d'une durée de 15 minutes, débute par un exposé du candidat sans interruption de l'évaluateur d'une durée maximale de 5 minutes. L'examineur engage ensuite un échange avec le candidat, soit en poursuivant le même sujet, soit en élargissant le champ de la réflexion sur d'autres parties du programme de la sous-épreuve présentée.